

EMISSIONS DE TITRES DE CRÉANCE 2022
SOCIÉTÉS ADMISSES À LA COTE DE LA BOURSE

Emprunts obligataires															
N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant en D	Nbre d'obligation	Prix d'émission en D	Durée	Taux fiscal	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période de souscription	Période de préservation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
22-1071	4/2/22	Hannibal Lease -HL-	HL 2022-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,60%	16 750 000	B1 (exp) en date du 02/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating B1- en date du 10/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 21/02 au 25/03/22	-	25/03/22	21/02/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	13 250 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
-	-	BH Leasing	BH Leasing Subordonné 2022-1 (1)	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,70%	5 580 000	-	du 21 au 25/02/21	-	25/02/22	25/02/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		TMM-2,90%	2 395 000							
				12 000 000	120 000	Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,90%	4 025 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année						
								TMM-3,15%	0						
22-1072	22/2/22	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2022-1	25 000 000	250 000	100	5 ans	9,60%	38 000 000	BBB (exp) en date du 11/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating BBB en date du 24/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 09/03 au 08/04/22	22/04/22	08/04/22	14/03/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		TMM-2,75%	2 000 000							
				40 000 000	400 000										
22-1074	25/3/22	Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT-	BIAT Subordonné 2022-1	150 000 000	1 500 000	100	Catégorie A : 5 ans	8,75%	1 275 000	-	du 06/04 au 03/06/22	06/07/22	03/06/22	04/05/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		TMM-2,55%	2 310 400							
				200 000 000	2 000 000	Catégorie B : 5 ans	8,75%	5 151 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)						
							TMM-2,55%	230 000	Amortissement total à la fin de la 3ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)						
						Catégorie C : 5 ans in fine	9,15%	11 641 000	Amortissement total à la fin de la 3ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)						
							TMM-2,90%	11 078 000							
						Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce	9,20%	17 789 600	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année						
							TMM-3,00%	28 500 000							
						Catégorie E : 7 ans in fine	9,45%	5 000 000	Amortissement total à la fin de la 3ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)						
							TMM-3,25%	9 000 000							
		Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce	9,60%	6 500 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année										
			TMM-3,35%	60 000 000											
		Catégorie G : 10 ans in fine	9,70%	14 425 000	Amortissement total à la fin de la 10ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)										
			TMM-3,45%	27 100 000											

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Catégorie réservée exclusivement aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 MD, avec engagement unilatéral de la part de la banque émettrice de racheter les obligations détenues par les souscripteurs soumettant à la cote des titres en heures et c/c, après une durée minimale de 2 ans et dans un délai de quinze jours (15 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'offre de vente sur le système de cotation en Bourse. Le nombre d'obligations subordonnées maximums de rachet par la banque est de : 400 000 obligations subordonnées. Les prix paid de coupon de rachet seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixes en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans la table suivante

Durée de détention	Cat A - Taux Fixe	Cat A - Taux Variable
≥ 2 ans et ≤ 3 ans	7,40%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et ≤ 4 ans	7,80%	TMM + 1,4%
≥ 4 ans et ≤ 5 ans	8,20%	TMM + 2%